



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions d'ascendants

Question écrite n° 120927

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités de versement des pensions d'ascendants de guerre soumises à une condition de ressources du bénéficiaire. Il considère que les bénéficiaires déjà durement meurtris par la disparition d'un être cher n'ont pas à être atteints une seconde fois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions en la matière et savoir s'il entend prendre des mesures pour réviser les conditions de versement de ces pensions, de manière à ce que les revenus du bénéficiaire ne soient plus un obstacle.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120927

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2807